



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 062-216200360-20260221-PV2026_01-AR

SLO

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU SAMEDI 21 FEVRIER 2026

Date de convocation : le Lundi 16 Février 2026

L'An Deux Mil Vingt-six, le Samedi 21 Février à 10H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent excusé : REIGNOUX Frédéric (pouvoir donné à André OLIVIER)

Absent : PETIT Fredy

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations

Ordre du jour de la séance :

- Ajout d'une délibération pour la cession de terrains à Madame DECLERCQ Yannick
- Des nouvelles depuis notre dernière réunion
- Une délibération pour le PLUIHM
- Une délibération pour la mutuelle obligatoire des agents
- Le planning pour la tenue du bureau de vote des 15 et 22 Mars
- Divers informations et échanges

La séance est ouverte,

Ajout d'une délibération pour la cession de terrains à Madame DECLERCQ Yannick :

La commune procède à la cession de deux parcelles (A 573 pour une superficie de 7,27 ares et A 575 pour une superficie de 10,31 ares et 5 m de large sur la parcelle A 579 (en extension de la parcelle A 575 jusqu'à la barrière du parking) à Madame DECLERCQ Yannick pour un prix de 27 000 €.

Vote : 8 pour et 1 pouvoir (9 pour)

Monsieur le Maire informe que GROUPAMA est notre assureur.

Avec le Conseil Départemental : cession de la rue de la gare à venir (délibération transmise).

Monsieur LELONG nous informe que 50 arbres dont 40 fruitiers ont été plantés au stade ELSA. Il remercie les bénévoles.

Le recensement de la population est terminé au 15 Février.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura pas de validation du compte de gestion suite au souci informatique pour la trésorerie.

Une délibération pour le PLUIHM :

Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer pour le PLUIHM.

Vote : 6 pour, 1 contre, 1 pouvoir

Une délibération pour la mutuelle obligatoire des agents :

Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer pour la mutuelle obligatoire des agents

Vote : 7 pour, 1 abstention

Le planning pour la tenue du bureau de vote des 15 et 22 Mars :

Chaque élu ainsi que des habitants, présents au Conseil, se positionnent pour la tenue du bureau de vote.

La séance est levée à 11H00.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 25 Février 2026

Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 25 Février 2026

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		